

**Vu le code de l'Education,**  
**Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,**  
**Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des universitaires,** **2024 - 219**  
**Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,**  
**Vu l'arrêté de nomination en date du 28 avril 2022 de Monsieur David VINCELET,**

Direction

Téléphone  
03.26.50.59.02

Mél.  
secretariat.direction@crous-  
reims.fr

14B allée des Landais  
CS 40046  
51726 Reims Cedex

**Le Directeur général du C.R.O.U.S. de REIMS soussigné, donne délégation de signature à :**

**Monsieur David VINCELET,  
Directeur de l'unité de gestion restauration sur Reims,**

**Gestion des personnels affectés à l'unité de gestion**

- Décision d'attribution de congé (maladie, maternité, A.T.)
- Décision d'autorisation d'absence
- Etats de liquidation des salaires (CDI, CDD, Contrats Aidés, vacataires et apprentis) (régularisations, fiches mensuelles, état des avantages en nature)
- Actes relatifs à l'organisation du travail au sein de l'unité de gestion
- Déclaration d'accident de travail ou de service

**Actes d'ordonnancement**

- Bons de commande concernant le ou les comptes budgétaires gérés par le service jusqu'à 800 € HT, uniquement pour les crédits de fonctionnement.
- Prise en charge de factures (certification du service fait)
- Constitution des états des droits constatés
- Instruction des demandes de paiement

**Actes préalables à l'ordonnancement en matière de recette**

- Signature de devis jusqu'à 1 500 € TTC.

**Courriers**

- Tout courrier traitant des problèmes de l'unité de gestion à l'exception :
  - o de ceux destinés :
    - aux élus et personnalités
    - aux collectivités territoriales et locales
    - au CNOUS ou Ministères
    - aux Recteurs d'académie, de l'ESRI et de Région académique et autres services déconcentrés de l'Etat
  - o de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

**Stagiaires**

- Attestations de présence
- Evaluation des stages
  - Convention de stage sous réserve que le stage ne soit pas rémunéré. Tout stage doit faire l'objet d'une information préalable du service Rh

**Assurances (copie obligatoire à la directrice adjointe et au secrétariat de direction)**

- Déclarations de sinistre à l'assureur
- Suivi des procédures d'indemnisation et réponses aux sollicitations


Actes à caractère judiciaire (copie obligatoire à la directrice adjointe et au secrétariat de direction)

- Dépôt de plainte
- Constitution de partie civile

La présente délégation est valide jusqu'aux fins de fonction du délégant ou du délégataire.

À Reims, le 22 août 2024

Signature du délégataire



David VINCELET

Le Directeur général du C.R.O.U.S



Raymond CARRASSET  
Directeur Général  
22 août 2024